

Séance ordinaire du 11 décembre 2023

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 11 décembre 2023 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents : Monsieur Steve Lefebvre Maire
 Monsieur Marc Poirier Conseiller
 Madame Monique Pelletier Conseillère
 Monsieur Steve Millar Conseiller
 Monsieur Jean Daoust Conseiller

Sont absents : Monsieur Michel Lamoureux Conseiller
 Monsieur Pascal Saumure Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de greffière de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2023-12-11-241

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2023
- 0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus
- 0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil – Année 2024
- 0-7 Loi sur l'éthique et la déontologie – Registre des déclarations
- 0-8 Rapport du maire – Rapport financier 2022
- 0-9 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2023
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2023
- 100-7 Période des fêtes – Fermeture du bureau municipal
- 100-8 Revenus et dépenses – Exercice financier 2023
- 100-9 Demande de financement – Emploi d’été Canada (EEC) – 2024
- 100-10 Règlement 2023-350 – Stationnement – Adoption
- 100-11 Propriété située au 1 rue de la Côte – Annulation des taxes municipales
- 100-12 Offre de service en droit municipal – DHC Avocats – Me Rino Soucy – Forfait téléphonique – 2024
- 100-13 Disposition de fenêtres usagées
- 100-14 Rapport financier 2023 – Audition des livres comptables
- 100-15 Programme d’aide à la voirie locale (PAVL) – Volet : Entretien du réseau routier local (ERL) – Convention d’aide financière 2023 – Autorisation pour signature
- 100-16 PG Solutions – Module mobilité –Territoire

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d’activités du service incendie
- 200-2 Acquisition d’un camion-citerne – Confirmation de l’achat

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport du directeur des travaux publics
- 300-2 Comité municipal en voirie – Suivis
- 300-3 Employés saisonniers – Fin de la période d’emploi – Année 2023
- 300-4 Camion municipal – Travaux publics – Réservation

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d’épuration et réseau d’égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d’aqueduc
- 400-3 Écocentre et site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - A- Nomination des membres du comité
 - B- Demande de dérogation mineure – 2023-03 – 51 Bonnet-Rouge – 83050-4625-79-6163
 - C- Réglementation visant les abris temporaires
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2023
- 600-3 Acquisition de jardinières - 2024
- 600-4 CPTAQ – Demande d'utilisation d'un lot à une fin autre que l'agriculture – 52 chemin Lafrenière – Cadastre 4 740 124 – Matricule 83050-4821-77-3434

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Soirée hommage à Clémence Desrochers

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023

M.B. 2023-12-11-242

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2023, tel que rédigé par la greffière de la séance.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de novembre 2023

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de novembre 2023.

0-5 Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires des élus

Note au procès-verbal

Les cinq membres du conseil présents ont déposé la mise à jour de leur déclaration des intérêts pécuniaires.

0-6 Calendrier des séances ordinaires de conseil – Année 2024

M.B. 2023-12-11-243

Considérant que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le conseil municipal doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu :

Que le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2024. Ces séances se tiendront habituellement le lundi et débuteront à 19 h :

Calendrier 2024

Mercredi	17	Janvier		Lundi	8	Juillet
Lundi	12	Février		Lundi	12	Août
Lundi	11	Mars		Lundi	09	Septembre
Lundi	08	Avril		Mercredi	16	Octobre
Lundi	13	Mai		Lundi	11	Novembre
Lundi	10	Juin		Lundi	09	Décembre

Qu'un avis public du contenu du présent calendrier soit publié conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

0-7 Loi sur l'éthique et la déontologie – Registre des déclarations

M.B. 2023-12-11-244

Considérant que les membres du conseil ont adopté le règlement numéro 2022-336, règlement portant sur « Code d'éthique et déontologie des élus municipaux»;

Considérant que la greffière-trésorière doit déposer au conseil un extrait du registre des déclarations faites par un ou des membre(s) du conseil, en vertu de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (RLRQ, c. E-15.1.0.1, art. 6), depuis la dernière séance au cours de laquelle un tel extrait a été déposé;

Considérant que la directrice générale et greffière-trésorière informe les membres du conseil qu'elle n'a reçu aucune déclaration depuis l'entrée en vigueur de cette obligation;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu que les membres du conseil acceptent la déclaration de la directrice générale et greffière-trésorière, et ce conformément aux dispositions de la loi applicable.

Adoptée à l'unanimité

0-8 Rapport du maire – Rapport financier 2022

M.B. 2023-12-11-245

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'accepter, conformément à l'article 176.2.2 du Code municipal, le dépôt du rapport sur la situation financière 2022, présenté par le maire, Steve Lefebvre, et que le rapport soit, conformément au règlement 2018-314, affiché aux endroits désignés par le Conseil.

Adoptée à l'unanimité

0-9 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2023-12-11-246

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} novembre 2023 au 30 novembre 2023, pour un montant total de 11 144.79 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2023

Le suivi budgétaire du projet de voirie 2023 est déposé pour information aux membres du conseil.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

M.B. 2023-12-11-247

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver la liste des virements de crédits telle que déposée par la directrice générale et ce, pour un montant total de 50 440 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2023

M.B. 2023-12-11-248

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de novembre 2023 pour un montant total de 203 555.02 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 30 novembre 2023

M.B. 2023-12-11-249

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 30 novembre 2023 pour un montant de 115 538.15 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Période des fêtes – Fermeture du bureau municipal

M.B. 2023-12-11-250

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de fermer temporairement le bureau municipal durant la période des fêtes, soit du 21 décembre 2023 (à 12h) au 5 janvier 2024 inclusivement. Le bureau municipal rouvrira donc le 8 janvier 2024.

Le personnel bénéficiera de congés fériés payés du 21 décembre 2023 à 12h et ce, jusqu'au 3 janvier 2024 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Revenus et dépenses – Exercice financier 2023

100-9 Demande de financement - Emploi d'été Canada (EEC) – 2024

M.B. 2023-12-11-251

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale, Claudia Lacroix, pour compléter une demande de financement dans le cadre du programme « Emploi d'été Canada 2024 » pour la période estivale 2024 et ce, pour deux emplois dans le domaine des travaux publics et de l'hygiène du milieu.

Adoptée à l'unanimité

100-10 Règlement 2023-350 - Stationnement – Adoption

M.B. 2023-12-11-252

RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-350

RÈGLEMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT AUX ABORDS DE CERTAINES RUES MUNICIPALES

ATTENDU QUE le conseil considère qu'il est devenu opportun et dans l'intérêt public, d'identifier et de réglementer le stationnement aux abords de certaines rues municipales ;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller au siège numéro 3, Marc Poirier, lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 12 juin 2023 et qu'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire tenue le 13 novembre 2023;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le règlement numéro 2023-350 comme suit :

Article 1 - Préambule

Le préambule du présent règlement fait partie intégrante de celui-ci.

Article 2 – But du règlement

Le présent règlement a pour but de prévoir les règles de stationnement des véhicules routiers aux abords des rues municipales.

Article 3 – Application du règlement

Ce règlement s'applique sur certaines rues de la zone urbaine de la municipalité de Bouchette.

Article 4 – Voies publiques concernées

Il est défendu à quiconque de stationner un véhicule routier aux abords des voies publiques énumérées dans le tableau ci-dessous :

Rue	Interdiction de stationner
Principale	Du #20 au #41 inclusivement Du côté ouest de la rue
Principale	Du #48 au #52 inclusivement Du côté est de la rue
Pont	De l'intersection de la rue Principale et ce, jusqu'au Pont Des deux côtés de la rue
Major	En totalité Des deux côtés de la rue
Côte	En totalité Des deux côtés de la rue

Article 5 - Définitions

Véhicule routier

Un véhicule motorisé qui peut circuler sur un chemin ; sont exclus des véhicules routiers les véhicules pouvant circuler uniquement sur rails et les fauteuils roulants mus électriquement. Les remorques, les semi-remorques et les essieux amovibles sont assimilés aux véhicules routiers.

Voie publique

Toute route, chemin, rue, ruelle, place, pont, voie piétonnière ou cyclable, trottoir ou autre voie qui n'est pas du domaine privé ainsi que tout ouvrage ou installation, y compris un fossé, utile à leur aménagement, fonctionnement ou gestion.

Article 6 – Sûreté du Québec

Le conseil autorise tous les agents de la paix de la Sûreté du Québec à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant et à donner des constats d'infraction pour toute contravention à l'une des dispositions du présent règlement.

Article 7 - Infraction

Toute contravention au présent règlement constitue une infraction. Le montant de l'amende applicable est décrit à l'intérieur du règlement concernant le stationnement et applicable par la Sûreté du Québec.

Article 8 – Entrée en vigueur

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix
Directrice générale
Greffière-trésorière

Adoptée à l'unanimité

100-11 Propriété située au 1 rue de la Côte – Annulation des taxes municipales

M.B. 2023-12-11-253

Considérant que la propriété sise au 1 rue de la Côte est inscrite au rôle d'évaluation au nom du Comité des loisirs de Bouchette et Cameron inc.;

Considérant que cette propriété est utilisée en partie par la Municipalité de Bouchette;

Considérant qu'antérieurement cette propriété apparaissait au rôle d'évaluation, comme une propriété avec une évaluation non imposable, donc exemptée de taxes municipales;

Considérant que présentement, comme elle est inscrite au rôle avec une valeur imposable, un compte de taxes a été émis pour l'année 2023;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de procéder à l'annulation des taxes municipales pour la propriété ayant comme adresse civique le 1 rue de la Côte, matricule 4618-72-3496 et cadastre 4 989 071 pour l'année 2023 et suivantes.

Adoptée à l'unanimité

100-12 Offre de service en droit municipal – DHC Avocats – Me Rino Soucy – Forfait téléphonique – 2024

M.B. 2023-12-11-254

Considérant la résolution M.B. 2022-11-07-290 adoptée par les membres du conseil lors de la séance tenue le 7 novembre 2022;

Considérant que cette résolution concernait un forfait téléphonique pour les services de Me Rino Soucy, avocat de la firme DHC avocats et ce, pour l'année 2023;

Considérant que les membres du conseil désirent renouveler ce forfait pour l'année 2024;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de renouveler l'entente de services avec Me Rino Soucy de la firme DHC avocats, pour un forfait téléphonique accessible à tous les membres du conseil et ce, pour une somme de 400\$ plus taxes pour l'année 2024.

Adoptée à l'unanimité

100-13 **Disposition de fenêtres usagées**

M.B. 2023-12-11-255

Considérant les travaux effectués dans le cadre du réaménagement des bureaux municipaux;

Considérant le remplacement de fenêtres lors de ces travaux;

Considérant que ces fenêtres ne sont plus utiles pour la municipalité;

Considérant l'avis réalisé par la directrice générale à l'effet de procéder à la vente de ces fenêtres usagées;

Considérant les résultats de cet appel d'offres;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer les démarches nécessaires en vue de conclure la vente de six fenêtres usagées au plus offrant. Il est de plus résolu que ces fenêtres sont vendues telles quelles sans aucune garantie.

Adoptée à l'unanimité

100-14 **Rapport financier 2023 – Audition des livres comptables**

M.B. 2023-12-11-256

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de retenir les services de la firme Mazars pour le rapport financier 2023.

Adoptée à l'unanimité

100-15 **Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Volet : Entretien du réseau routier local (ERL) – Convention d'aide financière 2023 – Autorisation pour signature**

M.B. 2023-12-11-257

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'autoriser le maire, Steve Lefebvre et la directrice générale, Claudia Lacroix, à signer la convention d'aide financière avec le ministère des Transports relativement au programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet Entretien des routes locales (ERL), pour une aide financière au montant de 366 931 \$.

Adoptée à l'unanimité

100-16 PG Solutions – Module mobilité – Territoire

M.B. 2023-12-11-258

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'entériner l'acquisition du module mobilité pour le logiciel Territoire de PG Solutions et ce, afin de faciliter le travail des employés sur le terrain.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 Rapport d'activités du service incendie

Notes au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2023.

200-2 Acquisition d'un camion-citerne – Confirmation de l'achat

M.B. 2023-12-11-259

Considérant la résolution M.B. 2023-03-13-054 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 13 mars 2023;

Considérant qu'un camion-citerne était disponible auprès de la compagnie « Battleshield Industries Limited »;

Considérant les discussions concernant le prix demandé pour ce camion-citerne;

Considérant les vérifications effectuées par la directrice générale auprès des élus et ce, par voie de courriel;

Considérant l'accord de tous les membres du conseil pour finaliser cet achat;

Considérant les crédits budgétaires disponibles pour cet achat, soit une somme de 100 000\$;

Considérant qu'un virement de crédits est nécessaire pour finaliser cet achat;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu de confirmer l'acquisition d'un camion-citrene de marque Freightliner de l'année 2001 et ce, pour une somme de 105 000\$ plus taxes. Un virement de crédits d'un montant de 10 250\$ en provenance des revenus de taxes foncières (01-211-10-000) sera effectué.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 **Rapport du directeur des travaux publics**

Note au procès-verbal

Le directeur des travaux publics, Stéphane Patry, a déposé son rapport des travaux exécutés durant le mois de novembre 2023.

300-2 **Comité municipal en voirie – Suivis**

300-3 **Employés saisonniers – Fin de la période d’emploi – Année 2023**

M.B. 2023-12-11-260

Considérant l’arrivée de la période hivernale;

Considérant que durant la période hivernale, les services des employés des travaux publics, journaliers et opérateurs, ne sont pas requis à moins de situations urgentes;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de libérer pour la saison hivernale les employés saisonniers des travaux publics, journaliers et opérateurs, dès que les derniers travaux automnaux seront exécutés ou dès que la température ne permettra plus l’exécution de travaux de voirie. De plus, il est aussi résolu d’aviser l’employé #230 qu’il ne sera pas réembauché l’an prochain. Le conseil le remercie pour son travail.

Adoptée à l’unanimité

300-4 **Camion municipal – Travaux publics – Réservation**

M.B. 2023-12-11-261

Considérant la résolution M.B. 2023-09-11-192 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 11 septembre 2023;

Considérant qu’un camion sera disponible en 2024 auprès du concessionnaire « Garage Mc Connery Chevrolet Buick GMC »;

Considérant les vérifications effectuées par la directrice générale auprès des élus et ce, par voie de courriel;

Considérant l’accord de tous les membres du conseil pour finaliser cet achat;

Considérant les crédits budgétaires disponibles pour cet achat, seront inclus au budget 2024 ou un financement sera obtenu et ce, lors de l’acquisition des véhicules de déneigement ;

Considérant qu’un dépôt de 1 000\$ est nécessaire pour procéder à sa réservation chez le concessionnaire;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d’entériner le paiement de 1 000\$ effectué par la directrice générale au nom du concessionnaire « Garage McConnery » pour la réservation d’un camion ¾ tonne GMC Sierra 2024, camion qui sera disponible prochainement.

Il est de plus résolu de mandater la directrice générale pour effectuer les démarches administratives en vue de l'adoption d'un règlement d'emprunt pour cette acquisition et ce, lors d'une prochaine séance.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal, Charles Racine, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2023 concernant l'usine d'épuration.

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

Note au procès-verbal

L'opérateur certifié en eau potable, Richard Carle, a déposé son rapport pour le mois de novembre 2023.

400-3 Écocentre et site des lagunes

400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques

400-5 Association de lacs

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)

A- Nomination des membres du comité

Sujet reporté à une prochain séance.

B- Demande de dérogation mineure – 2023-03 – 51 Bonnet-Rouge – 83050-4625-79-6163

M.B. 2023-12-11-262

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire de la propriété sise au 51, chemin Bonnet-Rouge, propriété située en zone à vocation « agricole »;

Considérant que cette demande concerne l'installation d'un puits à une distance de 3 mètres de l'emprise du chemin;

Considérant que la réglementation applicable pour la construction d'un puits, *article 5.1.13 du règlement 85 et article 2 du règlement 2017-304*, stipule qu'il est permis d'installer un puits scellé à une distance minimale de 5 mètres de toute emprise de rue;

Considérant que présentement, le technologue professionnel mentionne qu'il est impossible de respecter la marge de 5 mètres

Considérant qu'il s'agit d'une nécessité primaire d'avoir de l'eau dans une propriété;

Considérant que le puits sera un puits scellé;

Considérant la recommandation favorable émise par les membres du CCU pour accorder la dérogation mineure et ce, tel que présentée;

En conséquence, sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'accorder une dérogation mineure pour la propriété située au 51, chemin Bonnet-Rouge, à savoir l'installation d'un puits à une distance de 3 mètres de l'emprise du chemin. Il est de plus résolu d'inclure une clause à cette dérogation à l'effet que la municipalité se dégage de toute responsabilité concernant ce puits.

Adoptée à l'unanimité

C- Réglementation visant les abris temporaires

M.B. 2023-12-11-263

Sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder aux démarches visant à modifier la réglementation régissant les abris temporaires et ce, selon les recommandations des membres du comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée à l'unanimité

600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de novembre 2023

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de novembre 2023 sont déposées.

600-3 Acquisition de jardinières – 2024

M.B. 2023-12-11-264

Considérant la nécessité de procéder, dès cet automne, à la commande visant les jardinières municipales pour la prochaine année ;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à la commande des jardinières à la pépinière située à Egan Sud, Pépinière Haute-Gatineau, et ce, si le tarif est comparable au tarif des années antérieures.

Adoptée à l'unanimité

600-4 CPTAQ – Demande d’utilisation d’un lot à une fin autre que l’agriculture – 52 chemin Lafrenière – Cadastre 4 740 124 – Matricule 83050-4821-77-3734

M.B. 2023-12-11-265

Considérant la demande déposée pour l’utilisation à une autre fin que l’agriculture pour la propriété située au 58 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot rénové 4 740 124 et ayant une superficie totale de 946.400m² et ce, selon le rôle d’évaluation présentement en vigueur;

Considérant que la municipalité doit, en vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAQ), formuler sa recommandation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) concernant ce type de demande;

Considérant que la demande concerne l’installation d’une roulotte et la construction d’une installation septique sur cette propriété;

Considérant que la réglementation municipale permet le genre d’utilisation demandée dans la zone touchée par cette demande, soit la zone A-120;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu que le conseil de la municipalité de Bouchette recommande à la CPTAQ d’accepter la demande de Tan Long, visant une utilisation à une fin autre que l’agriculture, soit l’installation d’une roulotte et système septique pour la propriété dont l’adresse civique est le 58 chemin Lafrenière, propriété ayant comme cadastre le lot 4 740 124 et dont le matricules est le 83050-4821-77-3734.

Adoptée à l’unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

800-1 - Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau – Contribution financière

M.B. 2023-12-11-266

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de répondre positivement à la sollicitation d’une participation monétaire reçue de Carrefour jeunesse emploi Vallée-de-la-Gatineau en contribuant, pour l’année 2024, une somme de 300\$.

Adoptée à l’unanimité

800-2 Appui pour désignation de monsieur Honoré Beaugrand à titre de « Grand personnage historique »

M.B. 2023-12-11-267

Considérant le processus enclenché par la Maisons des Cageux du fleuve Saint-Laurent visant à demander au ministre de la Culture et des Communications du Québec, Monsieur Mathieu Lacombe, que Monsieur Honoré Beaugrand, qui a écrit et publié en 1892 la première version du conte de la chasse-galerie, soit désigné comme grand personnage historique;

Considérant qu'à plusieurs occasions, la légende de la chasse galerie d'Honoré Beaugrand a été utilisée et mentionnée;

Considérant qu'à Bouchette on retrouve une œuvre colossale de l'artiste Donald Doiron et ce, aux abords de la Route 105, œuvre représentant le canot de la chasse-galerie;

Considérant que pour la municipalité de Bouchette cette désignation va de soi;

En conséquence, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu que la municipalité de Bouchette appuie l'initiative de la Maison des Cageux du fleuve Saint-Laurent dans sa démarche afin de déclarer Honoré Beaugrand « Grand personnage historique ».

Adoptée à l'unanimité

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Soirée hommage à Clémence Desrochers

Note au procès-verbal

Le 18 novembre dernier, une soirée hommage à Clémence Desrochers s'est déroulée à la salle municipale de Bouchette, soirée sous la responsabilité du conseiller Jean Daoust. Ce dernier tient à remercier toutes les personnes qui ont participé de près ou de loin à la réalisation de cet hommage.

Merci à Jean pour cette belle soirée!

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Sécurisation des jeux d'eau
- Achat d'un camion
- Réglementation visant les abris temporaires et les abris hivernaux
- Réglementation visant les interdictions de stationner

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

M.B. 2023-12-11-268

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de lever la présente séance à 19h35.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A..A
Directrice générale
Greffière-trésorière